

## AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

### Élection municipale du 7 novembre 2021

Par cet avis public, Valérie Tremblay, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électeurs de la ville.

1<sup>o</sup> Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

Poste de maire

Poste de conseiller du district 1	:	Saint-François
Poste de conseiller du district 2	:	Saint-Vincent-de-Paul
Poste de conseiller du district 3	:	Val-des-Arbres
Poste de conseiller du district 4	:	Duvernay—Pont-Viau
Poste de conseiller du district 5	:	Marigot
Poste de conseiller du district 6	:	Concorde—Bois-de-Boulogne
Poste de conseiller du district 7	:	Renaud
Poste de conseiller du district 8	:	Vimont
Poste de conseiller du district 9	:	Saint-Bruno
Poste de conseiller du district 10	:	Auteuil
Poste de conseiller du district 11	:	Laval-des-Rapides
Poste de conseiller du district 12	:	Souvenir-Labelle
Poste de conseiller du district 13	:	L'Abord-à-Plouffe
Poste de conseiller du district 14	:	Chomedey
Poste de conseiller du district 15	:	Saint-Martin
Poste de conseiller du district 16	:	Sainte-Dorothée
Poste de conseiller du district 17	:	Laval-les-Îles
Poste de conseiller du district 18	:	L'Orée-des-Bois
Poste de conseiller du district 19	:	Marc-Aurèle-Fortin
Poste de conseiller du district 20	:	Fabreville
Poste de conseiller du district 21	:	Sainte-Rose

2<sup>o</sup> Toute déclaration de candidature à l'un ou l'autre des postes ouverts doit être produite au Bureau de la présidente d'élection, aux jours et aux heures suivants :

Jours : du 17 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2021  
du lundi au vendredi

Heures : de 8 h 30 à 12 h ET de 13 h à 16 h 30

**Attention :** Le vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2021, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30, de façon continue.

3<sup>o</sup> Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, entre 9 h 30 et 20 h, aux dates suivantes :

Jour du scrutin : Dimanche 7 novembre 2021

Jour du vote par anticipation : Samedi 30 octobre 2021

Autre jour du vote par anticipation : Dimanche 31 octobre 2021

## Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire (vote par correspondance – COVID-19)

4<sup>o</sup> Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Vous êtes domicilié(e) dans un centre hospitalier, un CHSLD, un centre de réadaptation ou une résidence privée pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2) ou dans un centre hospitalier ou un centre d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris* (chapitre S-5);
- Vous êtes domicilié(e) dans la ville, mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
- Vous aurez 70 ans ou plus le jour du scrutin;
- Entre le dimanche 17 octobre et le mercredi 27 octobre 2021 vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
  - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
  - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré comme porteur de la maladie;
  - présentez des symptômes de COVID-19;
  - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
  - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec la présidente d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 6 octobre 2021.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au Bureau de la présidente d'élection au plus tard le vendredi 5 novembre 2021 à 16 h 30.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

5<sup>o</sup> J'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection, Mélanie Gauthier.

6<sup>o</sup> J'ai nommé pour agir à titre d'adjointe afin de recevoir des déclarations de candidature, le cas échéant, Susan McKercher.

7<sup>o</sup> Vous pouvez me joindre en communiquant au Bureau de la présidente d'élection au  
3765, rue Joffre, C.P. 422, succursale St-Martin, Laval, H7V 3Z4  
Téléphone : 450 978-3911 ou 450 978-3950 Courriel : elections@laval.ca

Donné à Laval, ce 13 septembre 2021

---

Valérie Tremblay, présidente d'élection